

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 26 mars 2024

Ordre du jour :

Echange de vues avec le Premier Ministre Luc Frieden suite au Conseil européen des 21 et 22 mars 2024

*

Présents : M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Yves Cruchten, M. Franz Fayot, M. Gusty Graas, M. Christophe Hansen, M. Laurent Mosar, Mme Sam Tanson

M. David Wagner, observateur délégué

M. Luc Frieden, Premier ministre

M. Charles Goerens, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

M. Jeff Boonen, Remplaçant de Mme Nancy Arendt épouse Kemp

M. Fred Keup, Remplaçant de M. Fernand Kartheiser

M. Ben Polidori, Remplaçant de M. Sven Clement

M. Claude Wiseler, Président de la Chambre des Députés

Mme Tania Tennina, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Diane Adehm, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Sven Clement, M. Emile Eicher, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, M. Fernand Kartheiser, Mme Paulette Lenert, Mme Lydie Polfer, M. Meris Sehovic, Mme Joëlle Welfring

Mme Elisabeth Funk, Mme Danielle Wolter, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission

*

Echange de vues avec le Premier Ministre Luc Frieden à la suite de la réunion du Conseil européen les 21 et 22 mars 2024¹

Le Président de la Commission des Affaires étrangères, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, Monsieur Gusty Graas (DP) ouvre la réunion en remerciant le Premier ministre de sa présence.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden indique qu'il souhaiterait, en principe, se rendre à la Commission des Affaires étrangères, de la Coopération, du Commerce extérieur et de la Grande Région afin d'organiser une réunion préparatoire avant les réunions du Conseil européen, ainsi qu'un débriefing après ces réunions. Cependant, cette fois-ci, cela n'a malheureusement pas été possible en raison de contraintes organisationnelles.

Il explique que la réunion était assez harmonieuse. Il y avait une grande convergence quant aux différents sujets qui étaient les suivants :

- La situation en Ukraine
- L'industrie de la Défense
- Le Proche-Orient
- L'élargissement

Le Premier ministre commence en abordant les discussions sur la situation en Ukraine. Le président ukrainien, Monsieur Volodymyr Zelenski, a participé en ligne à la réunion du Conseil européen et a notamment insisté sur le besoin de munitions de l'Ukraine. Malgré les désaccords sur certains points, il y avait un consensus général concernant la nécessité de soutenir l'Ukraine.

Le Premier ministre aborde ensuite l'utilisation des revenus extraordinaires provenant des actifs de la Banque centrale de Russie qui restent immobilisés dans le cadre des sanctions imposées par l'Union européenne (ci-après « UE »). Il souligne qu'il s'agit d'argent de la Banque centrale russe et non d'argent appartenant à des particuliers russes. Il ne s'agit pas d'argent en tant que tel, mais des revenus extraordinaires se trouvant chez Euroclear qui pourraient être utilisés pour le soutien à l'Ukraine. Le Premier ministre précise qu'une grande partie des actifs de la Banque centrale de Russie est gelée au sein de l'Union européenne, principalement chez Euroclear, un organisme international de dépôt de fonds basé en Belgique. Il ajoute que l'utilisation d'argent de particuliers soulève de nombreuses questions juridiques qui ne sont pas encore réglées.

Il adresse ensuite les discussions sur l'industrie de la défense. D'un point de vue luxembourgeois, le gouvernement est en train de vérifier, notamment le ministre de l'Économie, si l'industrie luxembourgeoise pourrait s'impliquer en tant que sous-traitant dans le domaine de la défense, particulièrement à travers le domaine de l'espace.

Un autre sujet évoqué concernait la Banque européenne d'investissement, qui pourrait modifier sa politique pour accorder des prêts à l'industrie de la défense. Sur le plan politique, tous les États membres étaient unanimes sur le principe de ce soutien de la Banque européenne d'investissement dans le secteur de la défense.

Concernant la situation au Proche-Orient, le Premier ministre explique que c'était la première réunion du Conseil européen où des conclusions ont pu être prises à ce sujet². S'ils étaient tous d'accord sur l'atrocité des attentats du 7 octobre 2023, il n'était pas possible d'adopter

¹ <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/european-council/2024/03/21-22/>

² <https://www.consilium.europa.eu/media/70894/euco-conclusions-2122032024-fr.pdf>

des conclusions plus tôt. Les conclusions reconnaissent le droit d'Israël à se défendre mais sous condition du respect du droit international et du droit international humanitaire. Ils ont également demandé la libération immédiate de tous les otages. De plus, ils ont souligné leurs préoccupations concernant la situation humanitaire catastrophique à Gaza et ses conséquences néfastes sur les personnes civiles. Le progrès ne réside pas dans le texte lui-même mais dans le fait qu'ils ont pu trouver un accord.

En ce qui concerne l'élargissement de l'UE, l'ouverture des négociations d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine a été au centre des discussions ce qui a pu trouver l'accord du Conseil européen. La Commission européenne doit maintenant s'occuper du cadre des négociations, ce qui sera ensuite débattu au sein du Conseil des Affaires étrangères. Le Premier ministre est d'avis qu'il est important de donner une perspective européenne aux pays candidats avant que des pays tiers comblent le vide actuel.

Il intervient ensuite sur le Sommet de la zone euro qui a eu lieu 22 mars 2024³. Il n'y a pas énormément d'éléments à rapporter à ce sujet, néanmoins, les chefs d'État et de gouvernement ont insisté sur l'importance des marchés des capitaux. Ils ont souligné la nécessité d'avancer au niveau de l'Union des marchés des capitaux, ainsi qu'un plan pour mobiliser des financements au profit de la croissance de l'Europe mis en place par l'ancienne Commission européenne.

Cela est également intéressant pour le Luxembourg, notamment en raison de l'industrie des fonds. Le Premier ministre explique qu'il s'agit d'une tâche complexe en raison du grand nombre de sujets : les retraites, les fonds d'investissement, la titrisation, le droit de faillite, etc. Ils ont notamment invité l'ensemble des ministres des Finances des États membres à mettre rapidement en œuvre toutes les mesures énoncées dans la déclaration de l'Eurogroupe sur l'avenir de l'union des marchés des capitaux. De plus, ils ont estimé important d'analyser l'approche états-unienne dans ce domaine, car les États-Unis y ont plus d'expérience.

Le Premier ministre conclut son intervention et se déclare prêt à recevoir les questions des députés.

Monsieur le Président Gusty Graas (DP) s'intéresse au montant exact de l'argent de la Banque centrale de Russie placé en Europe, voire le chiffre exact des revenus extraordinaires qui pourront être mis à disposition de l'Ukraine.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden explique que les sommes sont assez élevées. Il ne connaît pas le chiffre précis mais estime qu'il doit s'agir d'un montant autour de cent millions d'euros. Il souligne que c'est avant tout la Belgique qui est concernée, car c'est là où l'argent en question est placé.

Madame la Députée Sam Tanson (déi gréng) indique que dans la presse circule le montant de 6 milliards d'euros. Elle pense avoir compris à travers la presse que le gouvernement luxembourgeois a émis des doutes quant à l'utilisation des revenus extraordinaires générés par les avoirs gelés de la Banque centrale de Russie, et souhaite recevoir de plus amples informations à ce sujet. Elle souhaite aussi savoir à partir de quand cet argent pourrait être mis à disposition de l'Ukraine. Elle s'interroge également sur le fait de savoir si l'on envisage actuellement une utilisation à plus long terme des avoirs russes.

La députée s'intéresse ensuite à la question de la suspension de l'accord d'association de l'UE avec Israël. Elle sollicite la position du Luxembourg concernant cette demande, qu'elle estime avoir été soulevée par l'Irlande et l'Espagne.

³ <https://www.consilium.europa.eu/fr/meetings/euro-summit/2024/03/22/>

Monsieur le Député Yves Cruchten (LSAP) revient sur l'argent de la Banque centrale de Russie placé en Europe. Il veut savoir si elle possède de l'argent dans des États non-membres de l'UE, comme la Suisse, et comment ces derniers réagissent.

Concernant la situation au Proche-Orient, il s'intéresse à la déclaration signée par l'Espagne, l'Irlande, Malte et la Slovénie en marge du Conseil européen⁴. Apparemment ces pays sont prêts à reconnaître la Palestine. Le député demande de plus amples informations quant à la position du Luxembourg.

Monsieur le Député Franz Fayot (LSAP) comprend très bien les réserves sur la question de saisir les avoirs de particuliers russes. Il souhaite savoir combien d'argent est placé au Luxembourg et demande ce qu'il se passe avec cet argent.

Pour ce qui est de la situation au Proche-Orient, il estime qu'on ne peut plus parler d'un droit de défense. Il pense qu'il faut analyser précisément quels actes peuvent être pris au niveau de l'UE pour aider les gens sur place. Il pense notamment à l'accès aux programmes pour les gens concernés.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden explique qu'ils ne sont pas allés dans les détails techniques liés à toutes les questions quant à la possible saisine d'avoirs russes lors de la réunion du Conseil européen. La question des avoirs de particuliers russes n'a pas été discutée. Le Conseil européen est d'accord concernant l'utilisation de revenus extraordinaires, mais il faut encore déterminer les règles et les conditions exactes afin de pouvoir saisir les revenus extraordinaires. Il faut que la Commission européenne élabore un texte. Le Premier ministre rappelle qu'une confiscation diffère d'un gel. Il ne pense pas que ce soit juridiquement concevable d'utiliser l'argent d'un tiers. De nombreux pays posent justement ces questions. C'est la Commission européenne qui devra dresser un premier texte.

Il y a actuellement, en effet, 6 milliards d'euros de provenance russe au Luxembourg, mais il s'agit d'argent de particuliers qui sont actuellement bloqués mais qui ne pourront pas être utilisés.

Concernant la situation au Proche-Orient, il confirme que certains pays voulaient agir de manière plus sèche contre Israël, notamment en suspendant l'accord UE-Israël. Le Luxembourg n'en fait pas partie. De plus, le Luxembourg n'a pas demandé d'arrêter le soutien à l'UNRWA. Il fait référence au ministre des Affaires étrangères luxembourgeois qui a exprimé la position du gouvernement luxembourgeois. Le Luxembourg est d'avis qu'il faut continuer d'aider les gens dans cette région tout en condamnant le Hamas. En même temps, il faut appeler Israël à cesser les attaques, car les actes de réaction ne sont plus appropriés.

Le Premier ministre explique que la reconnaissance de l'État de Palestine n'était pas thématifiée lors de la réunion du Conseil européen. Il ajoute que le Luxembourg a toujours été en faveur d'une solution à deux États, une solution que le Luxembourg préconise depuis plus de 20 ans.

Monsieur le Député Laurent Mosar (CSV) s'intéresse aux efforts de renforcement au niveau de la défense. Il salue l'idée de conférer un rôle plus proactif à la Banque européenne d'investissement dans ce contexte. Il souhaite savoir quel rôle les places financières sont supposées jouer, également celle du Luxembourg. La production d'armes doit être financée et il rappelle les lois régissant la place financière. Il demande comment il faudrait s'organiser afin de pouvoir mettre cela en place.

⁴ <https://www.lamoncloa.gob.es/presidente/actividades/Documents/2024/220324-Statement-of-four-Prime-Ministers-on-the-Middle-East.pdf>

Ensuite, il pose une question concernant l'union des marchés des capitaux. L'organisation, la réglementation et la surveillance sont importants dans ce contexte. Il rappelle les efforts qui existent depuis longtemps et souligne que la France soutient depuis très longtemps les efforts pour faire de l'« European Securities and Markets Authority » (ci-après « ESMA ») une grande administration de régulation pour tout ce qui est lié aux fonds. Il estime que cela n'est pas forcément avantageux pour le Luxembourg.

Monsieur le Député Christophe Hansen (CSV) rappelle que la question des avoirs russes a longuement été discutée. En tout, 285 milliards d'euros d'argent étatique russe sont bloqués à l'Ouest. Il met en évidence que cet argent profite d'une immunité étatique. L'argent gelé d'oligarques ainsi que leurs autres biens profitent également de cette immunité protégée par le droit international public.

Étant donné que le Luxembourg souhaite contribuer à la reconstruction des infrastructures en Ukraine, il se renseigne sur l'existence d'une liste des besoins spécifiques de l'Ukraine. Il s'interroge également sur la mise en place de « matching » pour identifier des entreprises luxembourgeoises capables de réaliser ces projets. Il cherche à savoir si des projets concrets sont déjà en cours de réalisation. Il évoque l'entreprise luxembourgeoise « Act in Black », spécialisée dans la fabrication de systèmes de vision nocturne, un produit dont l'Ukraine a besoin. Le député souhaite savoir si des démarches sont entreprises pour introduire ces produits en Ukraine, estimant que cela serait réalisable et couvert par l'Office du Ducreire.

Il évoque ensuite les conclusions adoptées lors de la réunion du Conseil européen les 2 et 22 mars 2024. Il constate que le point VII du texte s'intéresse à l'agriculture. Il y est indiqué un support supplémentaire, notamment à travers la flexibilisation des aides d'Etat. Il veut savoir si cela s'applique seulement à l'agriculture ou également à des entreprises dans d'autres domaines.

Dans le point « 42 e) » des conclusions⁵, est visé l'accord d'association UE-Ukraine. Il veut savoir quelles mesures commerciales autonomes sont prises en faveur de l'Ukraine.

Monsieur le Député européen Charles Goerens (Groupe Renew Europe/ DP) évoque le conflit au Proche-Orient. Il précise qu'il y a deux séquençages : ce qu'on peut faire à court terme et ce qui doit se réaliser à long terme. Il dit que la solution à deux États est censée être poursuivie comme ces dernières 20 années. Cela présuppose cependant l'existence de deux courants raisonnables dans les deux camps. Actuellement cela n'est pas le cas. Dans le séquençage à court terme, il faut trouver des solutions à la situation humanitaire à Gaza. Il est d'avis que l'UE devrait réagir de manière plus courageuse, étant donné que les États-Unis réfléchissent à la construction d'un port dans Méditerranée afin de pouvoir transporter des aides humanitaires directement à Gaza. Il estime que l'UE devrait se rattacher à cette initiative. Il regrette que cette initiative ne soit pas davantage thématisée et que cette opportunité ne soit pas saisie.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden répond à la question de Monsieur Laurent Mosar, que le Luxembourg pourrait assurer un rôle de centralisation au niveau de supervision. Il l'a abordé mais ce n'était pas un sujet lors du Conseil européen. Le Président Macron n'a pas repris cette proposition, sans entrer dans des détails techniques.

⁵ « 42. Le Conseil européen est revenu sur les défis qui se posent dans le secteur agricole et sur les préoccupations exprimées par les agriculteurs. Il a fait le point sur les travaux en cours au niveau européen. Le Conseil européen invite la Commission et le Conseil à faire avancer sans tarder les travaux, notamment pour ce qui est : (...) e) de traiter les questions liées aux mesures commerciales autonomes en faveur de l'Ukraine de manière équitable et équilibrée, tout en préparant une solution dans le cadre de l'accord d'association UE-Ukraine/de la zone de libre-échange approfondi et complet. »

Concernant le domaine de la défense, le Premier ministre explique que les critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance, dits « critères ESG » ont été rédigés à un temps où la philosophie était différente. Personne n'aurait pensé que la défense deviendrait un tel sujet d'envergure ; le Premier ministre avoue qu'il ne l'aurait pas pensé non plus. Certains dirigeants politiques ont soulevé la question de l'adaptation des règles applicables.

Les règles concrètes pour la reconstruction de l'Ukraine n'ont pas été un vrai sujet. Concernant l'agriculture, la phrase sur les aides d'État était très controversée. Il a fallu trouver un compromis afin de ne pas rester dans la mentalité de l'aide d'État comme aide exclusive, voilà pourquoi on a trouvé cette solution citant les aides d'État comme exemple. Il rappelle que ces conclusions sont un texte politique et non un texte juridique qui serait contraignant.

Pour les pays proches de l'Ukraine, notamment la Pologne, le marché agricole de l'Ukraine est un vrai défi. L'Ukraine produit énormément de produits agricoles à un très bas prix. Les pays voisins de l'Ukraine ont expliqué qu'ils ne pouvaient pas accepter que l'Ukraine leur livre tout afin de protéger leur propre marché agricole.

Le Premier ministre partage les remarques de Monsieur Charles Goerens mais est d'avis que cela relève plutôt de la compétence des ministres des Affaires étrangères. Il pense que l'Union européenne n'est pas assez visible dans cette région car elle ne sait pas à qui s'adresser. Il est lui-aussi d'avis que l'UE devrait devenir plus visible et soutenir l'initiative états-unienne.

Monsieur le Député David Wagner (déli Lénk) demande s'il y a des critères, ou plutôt des limites, de ce qui est acceptable dans le cadre du conflit au Proche Orient. Il affirme que les mesures prises par Israël commencent à devenir intolérables.

Monsieur le Premier ministre Luc Frieden explique que cela n'a pas été discuté au niveau du Conseil européen, ni au sein du gouvernement luxembourgeois. Le Premier ministre explique que le ministre des Affaires étrangères devra aborder ce sujet.

Le Président de la Commission, Monsieur Gusty Graas remercie le Premier ministre et clôt la réunion.

Procès-verbal approuvé et certifié exact